

MOBILISATION NATIONALE DE TOUT LE PERSONNEL DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Le lundi 26 novembre 10h00, Place Masséna, Nice

Depuis quelques mois, nos organismes de recherche sont en train de **refuser tous les renouvellements de CDD de contractuels ayant 3 à 6 ans d'ancienneté**. Ceci concerne toutes les catégories de personnel et, combiné à la rareté de postes ouverts au concours, **condamne les contractuels au chômage, à l'exil ou à la reconversion forcée**.

En dix ans, le statut des agents travaillant au sein des laboratoires a profondément évolué. La diminution des dotations récurrentes, la diminution du nombre de postes ouverts au concours et la montée en puissance des financements extérieurs ont multiplié le nombre d'agents contractuels au détriment des postes statutaires. Ces agents en situation précaire représentent de 29% (CNRS) à 42% (INSERM) des effectifs en équivalent temps plein. Ceci n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement des laboratoires, ainsi que sur la carrière et la vie privée des agents (précarité sociale, pour la vie de famille comme vis-à-vis du logement ou de l'accès au crédit par exemple).

Le vote de la **loi Sauvadet le 12 mars 2012 aurait dû permettre de stabiliser une première partie des précaires de l'ESR**. Mais les établissements (CNRS, INSERM, INRA) ont tous œuvré dans l'ombre des cabinets ministériels pour la dénaturer au maximum. Les directions se satisfont de la précarité et sont prêtes à tout pour limiter les droits potentiels des précaires. Il faut mesurer que 12 000 personnes dans l'ESR sont éligibles à la titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet. Mais le **Gouvernement actuel a fait le choix de l'austérité en ne prévoyant pas de créations d'emplois** et en refusant l'accès aux concours réservés à la catégorie de personnel dites A+ (Ingénieur de recherche et chercheur). De plus tous les postes ne seront pas renouvelés. **Cela aura pour conséquence la baisse des concours externes et une baisse importante des possibilités de changement de corps des ITA et des ITRF**.

Dans ce cadre, Précaires et Titulaires doivent se mobiliser pour:

- **Arrêter les dégraissages en cours**. Les précaires en place ne sont pas responsables de leur situation. Quand le financement existe, il faut renouveler les contrats afin de leur permettre d'être candidats aux recrutements externes et réservés par la loi Sauvadet.
- **Appliquer strictement la loi Sauvadet pour toutes les personnes éligibles, y compris pour l'accès aux corps des IR et des CR**.
- **Obtenir des postes et négocier un plan de titularisation au-delà de la seule loi Sauvadet**. La création de ces postes pourrait être financée par de l'argent déjà disponible (AERES, ANR, INCA, Crédit Impôt Recherche, ...)
- **Revenir pour les futurs diplômés à une situation où les recrutements se font sur postes au plus près du diplôme et notamment du doctorat**.



CJCAM

CJCAM.overblog.com

**Le 26 novembre 2012, agissons ensemble
contre la précarité et pour l'emploi**

